

Foire Aux Questions

Ces quelques questions nous ont été souvent posées, aussi avons-nous choisi de les devancer pour vous permettre une meilleure préparation du séjour de votre enfant. Pour autant, n'hésitez pas à nous solliciter si votre questionnement n'a pas trouvé réponse.

Quelles sont les affaires que je dois prévoir pour le séjour de mon enfant

Chaque séjour nécessite un trousseau particulier, composé des vêtements "tous séjours", et des vêtements "spécifiques" qui sont nécessaires au vu de la thématique et des activités. Vous trouverez donc sur la page du séjour que vous avez choisi un lien qui vous permettra d'imprimer le TROUSSEAU demandé. Nous vous demandons de marquer les vêtements de votre enfant, pour plus de sécurité. Merci.

Est-il possible de venir en colo avec un traitement médical

Oui, c'est possible.

La circulaire dite Kouchner autorise un membre de l'équipe à distribuer des médicaments, à condition que ce soit un soutien à la prise de médicaments.

Il faut donc que vous nous prépariez un document signé, indiquant la posologie (nous demander ce document à compléter), et que vous prépariez les médicaments dans un pillulier dit "semainier" (à trouver en pharmacie). Et que nous ayons l'original de l'ordonnance joint à ce semainier.

L'argent de poche : quel montant, à qui le confier

Une semaine, ce n'est pas trop long. Il faut prévoir de quoi acheter quelques cartes postales, les timbres, quelques bonbons, un souvenir ? cela dépend donc de vos habitudes.

Nous vous conseillons un maximum de 15 €.

Vous confierez cet argent, le jour de l'arrivée, au responsable du séjour, dans une enveloppe marquée, que vous vérifierez sur place avec le responsable. Celui-ci (celle-ci) suivra cet argent avec votre enfant selon vos recommandations.

Puis-je adresser du courrier, en recevoir

Vous aurez les coordonnées du séjour, il est bien sûr possible d'adresser du courrier à votre enfant. Prenez en compte le laps de temps nécessaire à la lettre pour arriver. Il nous est quelque fois arrivé de recevoir du courrier après le départ de l'enfant concerné.

Si vous souhaitez que votre enfant adresse une carte, il est prudent de confier au responsable du séjour des enveloppes pré-timbrées et pré-adressées, et de confier de l'argent de poche pour l'achat des cartes.

Mon enfant peut-il partager la même chambre (la même tente) que son copain ?

Bien sûr, cette demande devra être faite en arrivant sur le lieu du séjour. Vous pouvez aussi le formaliser par écrit (un mail par exemple) afin d'en informer en amont le/la responsable du séjour.

Notre équipe d'animation mettra en place tout ce qu'il faut pour un bon démarrage du séjour de chaque participant (elle sera à l'écoute de vos recommandations, et adaptera son accompagnement dans la mesure du possible).

Est-ce que l'on peut apporter son doudou ?

Certainement, s'il s'agit pour l'enfant d'un moyen de se sentir en sécurité la nuit. Le doudou restera dans la chambre, ou dans la tente, sous l'oreiller, c'est là qu'il sera le mieux, au chaud.

Chaque enfant peut-il apporter son oreiller ? Un matelas gonflable plutôt qu'une natte, en camping ?

Chacun peut apporter ce qui sera le plus confortable pour lui.

Dans le cas du matelas, pour le séjour en camping, il est possible d'en trouver "autogonflant", cela faciliterait la tenue durant la semaine (il s'agira juste d'éviter le matelas trop large pour cohabiter dans la tente).

Le téléphone portable, la console DS, et autres objets de valeur : peut-on les apporter ?

Nous déconseillons fortement de venir avec des appareils ou objets de valeur. Nous ne garantissons pas ces appareils contre une casse ou un vol potentiels.

Nous n'autorisons pas les consoles de jeu, le séjour est une bonne occasion de faire autre chose, avec les autres.

Pour ce qui est des téléphones portables, nous les déconseillons fortement aux plus jeunes.

Quant aux plus grands, il faut qu'ils sachent que les téléphones pourront, s'ils souhaitent venir tout de même avec le leur (nous ne l'encourageons pas), être utilisés à des heures précisées ensemble en début de séjour (et uniquement à ces moments-là).

Vous pouvez, de préférence, donner une carte téléphonique (cabine) à votre enfant.